



TECHNICIEN SANITAIRE

(H/F)

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA FONCTION

La Guyane, 2^{ème} plus vaste région de France, est un territoire possédant de très forts leviers de développement. Les problématiques et enjeux liés à la pyramide des âges en évolution constante, à la densité hétérogène en font un territoire où les politiques de santé prennent tout leur sens.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guyane est un établissement public administratif de l'Etat créé le 1er avril 2010, doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière.

L'ARS définit et implante les politiques de santé en région, régule l'offre sanitaire médico-sociale, garantit la veille et la sécurité sanitaire et contribue avec l'Assurance Maladie à la gestion du risque assurantiel.

L'établissement est composé de 80 collaborateurs répartis en 5 directions et une mission : direction de la santé publique (DSP), direction de l'offre de soins (DOS), direction de l'autonomie (DA), direction des services comptables et financiers et, secrétariat général direction des services de soutien et une mission pilotage, financements et évaluation.

Au sein de la direction de la santé publique, le service santé-environnement a pour mission de connaître et prévenir les risques que font peser certains facteurs environnementaux sur la santé. Dans ce cadre, il a pour charge différentes activités régaliennes, dont le contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine (eau du robinet, eau embouteillée), et des eaux de loisir (piscine, baignade).

MISSIONS CLES

Au sein de la Direction de la Santé Publique, en lien avec le chef de cellule Eau et Santé, il/elle assure des missions :

- De contrôle et d'inspection de l'application de la réglementation sur la thématique eau
- D'instruction de dossier

ACTIVITES PRINCIPALES

A. Mettre en œuvre le contrôle sanitaire des eaux de loisir

- Planifier les prélèvements réglementaires sur les baignades et les piscines
- Gestion des courriers de non-conformité
- Gérer les bases de données SISE BAINADES
- Elaboration du Rapport Européen

- Participer à l'élaboration de bilan sur cette thématique

B. Mettre en œuvre les missions de contrôle

- Inspecter les piscines
- Inspecter les installations de traitement de l'eau et les périmètres de protection

C. Instruction de dossier

- Instruire les demandes d'autorisations de captage (public et privé) et usines de traitement

D. Participation aux missions et aux projets d'amélioration de la sécurité sanitaire des eaux et de l'accès à l'eau potable

- Participer aux missions de prélèvements des eaux potables sur tout le territoire
- Accompagner les collectivités compétentes dans l'élaboration de leur plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux
- Accompagner et inciter les collectivités compétentes dans l'élaboration de leurs profils de baignade
- Participation à des projets de développement de l'accès à l'eau potable

Le technicien sanitaire recruté sera également susceptible de suppléer des collègues de l'unité eau sur des missions similaires (contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine par exemple).

SPECIFICITES DU POSTE, CONTRAINTES

Encadrement : Aucun

Être en capacité d'interagir avec de nombreux acteurs

Au sein de l'ARS :

- Les autres agents du service Santé Environnement,
- Les agents des autres directions en tant que de besoin

En dehors de l'ARS :

- Les entreprises en charge de l'exploitation des installations de production d'eau potable.
- Les administrations, établissements publics et collectivités territoriales ayant des missions en matière d'eau potable
- Les laboratoires d'analyse.

PROFIL RECHERCHE

Titulaire d'un bac +2 (niveau 5)

Permis B nécessaire.

Poste ouvert aux titulaires de la fonction publique et aux contractuels.

POUR EN SAVOIR PLUS

Denis ROBIN, responsable de la cellule « Eau », denis.robin@ars.sante.fr

Adrien ORTELLI, responsable du service Santé Environnement, adrien.ortelli@ars.sante.fr

